

SNR
33dB
POIDS
297g

Pliable et
très confortable

Fabrication
sous


>> Utilisation (*)

Lorsque le serre-tête est porté et entretenu correctement, suivant les instructions données dans cette notice, il fournit une excellente protection en filtrant les bruits de haute fréquence rencontrés auprès des machines tournantes telles que les machines d'atelier, les scies motorisées.

Un bruit fort sur le lieu de travail peut être très dommageable pour l'audition et cela se produit généralement de manière progressive, de sorte que les employés ne sont pas conscients des dangers jusqu'à ce qu'ils aient développé une perte auditive permanente. Outre la perte auditive progressive, il existe également une perte auditive due à des bruits soudains et extrêmement forts.

Ces protecteurs de l'ouïe aident à réduire l'exposition aux bruits dangereux et aux autres bruits forts.

Industrie, ateliers mécaniques, assemblage automobile, aéroports, imprimeries, cartonneries, menuiseries, B.T.P, etc.

>> Caractéristiques techniques

- ✓ Serre-tête composé de deux coquilles noires et rouges reliées par un arceau.
- ✓ Les coquilles sont pressées contre chaque pavillon auriculaire au moyen de l'arceau en matière plastique noire.
- ✓ L'arceau dispose d'une mousse de confort.
- ✓ Ce serre-tête est réglable par translation des coquilles sur l'arceau.
- ✓ Les coquilles sont munies d'oreillettes de couleur noire.
- ✓ **Poids:** 297 grammes.
- ✓ **Conditionnement:** - cartons de 60 pièces.
- sachets de 10 pièces.



En savoir plus sur **www.singer.fr**

>> Principaux atouts

- ✓ Compact grâce à son système pliable très pratique !
- ✓ Qualité dans le choix des matériaux employés.
- ✓ Utilisation prolongée et confortable (avec mousse de confort sur l'arceau).

>> Conformité

Ce produit a été testé suivant la norme européenne suivante :

- **EN 352-1: 2002.** Protecteurs contre le bruit. Exigences générales. Partie 1: serre-tête.

Il est conforme au **Règlement (UE) 2016/425** relatif aux Equipements de Protection Individuelle (EPI). **Catégorie III.**

Attestation d'examen UE de type (**module B**) délivrée par **INSPEC**. Organisme notifié **n°0194**.

La conformité au type sur la base de l'assurance de la qualité du mode de production (**module D**), prévue à l'annexe VIII du Règlement (UE) 2016/425 est réalisée sous contrôle de l'organisme notifié **INSPEC**. Organisme notifié **n°0194**.

Téléchargez la déclaration UE de conformité sur <http://docs.singer.fr>

Valeurs de l'affaiblissement acoustique / Valeur SNR conformément à l'ISO/DIS 4869-2 avec le paramètre $\alpha = 1$

Valeur SNR : **33 dB (H:34 dB M:31 dB L: 24 dB)**

Fréquence (Hz)	63	125	250	500	1000	2000	4000	8000
Moyenne (dB)	22,2	22,8	24,4	31,6	41,7	37,3	39,4	35,8
Ecart-type	3,9	3,2	3,5	3,4	3,4	3,5	3,7	4,4
APV (dB)	18,3	19,6	20,9	28,2	38,3	33,8	35,7	31,5



Votre partenaire **SINGER® SAFETY**

SINGER®
safety